

L'an deux mil vingt-six, le cinq février à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Esther BEUVE, M. Éric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, Mme Sylvie GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH

Absents : M. Manoël DUDOUIT, M. Yann LECUYER, Mme Nathalie LEGENDRE, M. Serge LEMONNIER, M. Gilles MALICOT, Mme Aurélie COLLIBEAUX-VERGIN

Secrétaire de séance : M. Cyril PANIEL

Date de convocation : 27 janvier 2026

Date d'affichage de la convocation : 27 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 17

Pouvoirs : 1

Votants : 18

- 1) Approbation du PV du Conseil municipal du 18/12/2025
- 2) RPI Condé-sur-Vire/Bourgvallées - restitution de l'étude de faisabilité pour la création d'un pôle maternelle à l'école de Mesnil-Raoult
- 3) Médiathèque - approbation de la convention 2026-2030 avec la BDM
- 4) Décisions du Maire par délégation
- 5) Communications de la municipalité
- 6) Questions diverses
 - Elections municipales 2026 - tenue des bureaux de vote
 - Logement social - renouvellement du CMS pour la période 2026-2028
 - Travaux de végétalisation du cimetière de Mesnil-Raoult
 - Bilan 2025 de l'aire de camping-cars
 - Attribution du nom d'André Bossard au boulodrome

1- Approbation du PV du conseil municipal du 18/12/2025

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal décide de :

- Approuver le procès-verbal précité.

Pour : 18	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

2- RPI Condé-sur-Vire/Bourgvallées - restitution de l'étude de faisabilité pour la création d'un pôle maternelle à l'école de Mesnil-Raoult

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire souhaite la bienvenue à M. Grégory ASSELIN, président du RPI et élu municipal de Bourgvallées. Il lui laisse la parole pour qu'il présente les résultats de l'étude de faisabilité, confiée au cabinet d'architecte JVArchitectes (Granville), relative à la création d'un pôle maternelle à Mesnil-Raoult.

Rappel des objectifs du projet :

- améliorer l'accueil des enfants
- permettre des projets pédagogiques communs entre les deux classes maternelles
- simplifier les navettes en car
- renforcer l'attrait des écoles du RPI

Conclusions de l'étude de faisabilité :

- **Solution de base** (privilegiée par le RPI) : extension de l'école sur la façade nord afin de recevoir un nouveau dortoir (55 m²), un local de rangement (9 m²) et des sanitaires (12 m²).
- **Propositions alternatives** (afin d'anticiper une hausse éventuelle des effectifs) :
 - Proposition 1 (bleu) : construction d'une 3^{ème} classe toujours en façade nord
 - Proposition 2 (violet) : extension en façade sud pour deux autres classes
- Diagnostic du bâtiment existant : **insuffisances structurelles au niveau des fermes et des solives** support de plafond + **affaissement partiel de la toiture** au-dessus du dortoir, suggérant la rupture d'une ou plusieurs fermes de charpente.
 - **Option 1** : dépose complète et remplacement de la charpente (solution préconisée par le cabinet d'études)
 - **Option 2** : conservation partielle de la charpente (solution alternative non privilégiée)
- Malgré les défauts structurels constatés en toiture, il n'y a aucun risque pour la sécurité des usagers. En attendant les travaux de consolidation, la situation nécessitera, suivant l'avis du bureau d'études structures, une inspection visuelle tous les mois et/ou après un évènement climatique grave.
- Budget des travaux (solution de base) : **577 000 € HT**
 - Travaux sur bâtiment existant : 347 414 € HT
 - Travaux d'extension : 202 110 € HT
 - Aléas, finitions, divers : 27 476 € HT

- M. Alain LENESELEY propose, afin de clore le débat sur la dangerosité de la toiture, de faire appel à un bureau de contrôle pour réaliser une expertise de l'état de la charpente et de la couverture.
- Mme Nathalie LECLER s'interroge sur la répartition financière des travaux portant sur l'existant. M. Grégory ASSELIN précise que ceux-ci incomberaient à la commune de Condé, tandis que l'extension serait financée par le RPI.
- Mme Nathalie LECLER souligne enfin que l'estimation financière présentée n'intègre pas le coût des aménagements extérieurs, notamment la création d'un nouveau parking destiné à accueillir un nombre accru de parents d'élèves.

M. Grégory ASSELIN se retire pour laisser les élus délibérer sur le projet de pôle maternelle.

Un débat s'ouvre alors au sein du conseil municipal :

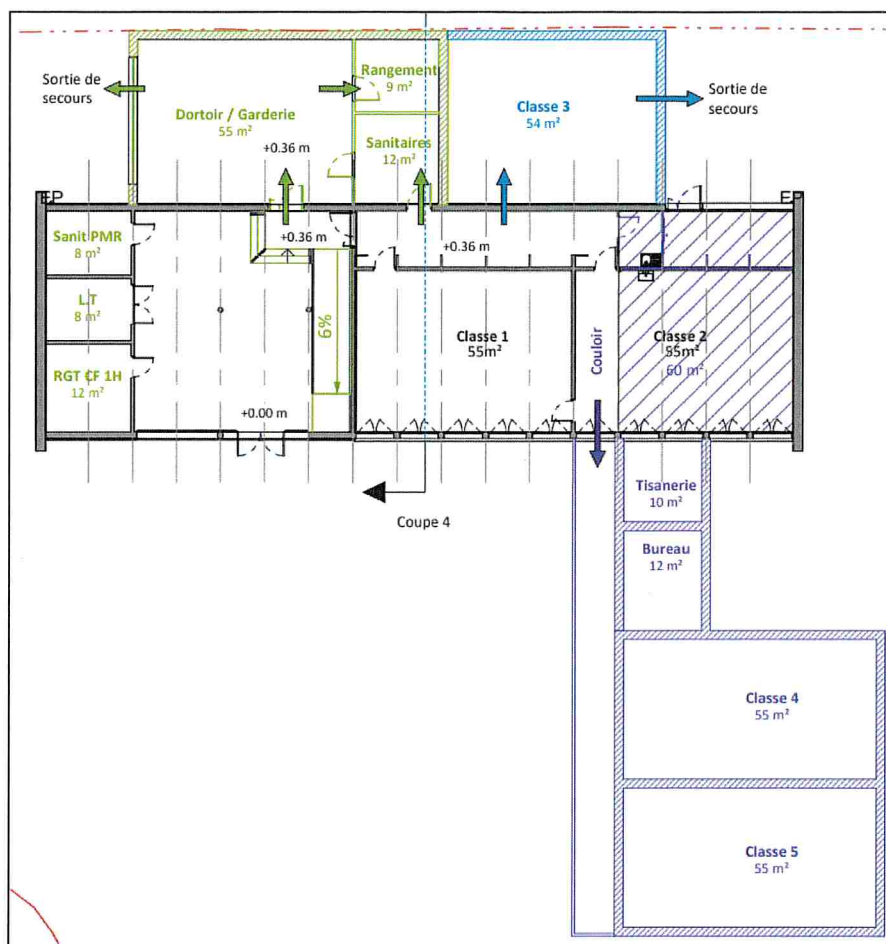
- M. le Maire exprime de fortes réserves à l'égard du projet, pour plusieurs raisons :
 - la baisse structurelle des effectifs scolaires dans le Département depuis plusieurs années ;
 - le fait que les RPI dits « dispersés », comme celui de Condé-Bourgvallées, sont désormais dans le viseur de l'État, qui privilégie les RPI « concentrés » sur un site unique ;
 - le projet entraînerait la suppression du site de Troisgots, le RPI ne fonctionnant plus que sur deux sites (Saint-Romphaire et Le Mesnil-Raoult). On s'éloigne de l'esprit initial du regroupement ;
 - le coût élevé des travaux (577 000 € HT), qui suscite des interrogations dans un contexte budgétaire défavorable ;
 - l'absence de garantie quant à la pérennité du RPI, dont les effectifs diminuent chaque année.
- M. Emmanuel JAMARD estime que la priorité ne réside plus dans le projet d'extension à proprement parler, mais dans la consolidation du bâtiment existant (pour un montant estimé à 100 000 € HT), lequel constitue un élément du patrimoine communal.
- M. Cyril PANIEL observe que, si des travaux de consolidation sont engagés à Mesnil-Raoult, la question pourrait également se poser pour l'école de Troisgots. Il lui est répondu que cela n'est pas nécessaire, l'école de Troisgots étant aux normes et ne nécessitant pas de travaux d'amélioration.
- Mme Annick ALIX-FAUDEMÉR suggère d'envisager l'implantation du pôle maternelle à Troisgots dans un souci d'économie. Il lui est répondu que le site est trop exigu et insuffisamment fonctionnel par rapport à celui de Mesnil-Raoult.

Le Conseil municipal décide de :

- **Se prononcer contre le projet de création d'un pôle maternelle sur le site de Mesnil-Raoult pour les raisons évoquées ci-dessus.**

15 voix contre le projet	abstentions : 3
---------------------------------	------------------------

* Abstentions : Emmanuel JAMARD, Nathalie LECLER, Sébastien LEMONNIER.



En vert --> solution de base

En bleu et en violet --> solutions alternatives

L'exposé de ce point appelle les précisions et interrogations ci-après :

- M. Grégory ASSELIN indique que la charpente du bâtiment existant n'est plus conforme aux normes actuelles. Il précise toutefois qu'elle respectait la réglementation en vigueur lors de son remplacement en 1987, à la suite de la tempête.
- Il ajoute qu'une autre option consisterait à ne pas intervenir sur la toiture, dont le remplacement représenterait un coût avoisinant les 100 000 € HT, et à se limiter aux seuls travaux de mise en conformité du bâtiment existant en matière de sécurité incendie et d'accessibilité aux personnes handicapées. Cette solution permettrait de réduire significativement le coût global des travaux, estimé à 240 000 € HT (202 000 € pour l'extension + 38 000 € pour les travaux de mise en conformité).
- M. le Maire rappelle cependant que, lors de la réunion de présentation, le cabinet d'architectes a insisté sur la nécessité d'intervenir sur le bâtiment existant en raison de l'état dégradé de la charpente. À l'appui de cette position, il donne lecture d'un courriel du cabinet d'études structures précisant que « ... ces éléments nous conduisent à privilégier une solution de dépose complète et de remplacement de la charpente, qui, selon nous, doit être traitée de manière prioritaire dans le cadre du projet. »

3- Médiathèque - approbation de la convention 2026-2030 avec la BDM

Rapporteur : M. le Maire

Depuis 1998, la médiathèque de Condé-sur-Vire est sous convention avec le Département de la Manche via la Bibliothèque Départementale de la Manche (BDM). La BDM a pour mission d'apporter son concours aux communes pour soutenir l'activité de leurs bibliothèques et contribuer au développement de la lecture publique.

Dans le nouveau schéma départemental de la lecture publique adopté en 2025, 3 orientations stratégiques « Habiter », « Apprendre » et « Coopérer » ont été définies pour répondre à 4 enjeux prioritaires :

- cultiver l'hospitalité (pour des bibliothèques accueillantes, accessibles et inclusives) ;
- contribuer au développement du territoire (pour des bibliothèques essentielles et durables) ;
- garantir l'accès à l'information et aux savoirs ;
- développer la vie culturelle et artistique tout au long de la vie.

La convention de partenariat permet aux bibliothèques de bénéficier des services de la BDM en termes de collections (prêts de livres, CD, DVD musicaux), d'offres de services en ligne (transat.manche.fr : presse, cinéma, musique, livres numériques..., 0,15 €/habitant soit 641 € à la charge de la commune), de formations, d'animations (appels à projets, festival « Histoires d'en découdre », prêt d'outils d'animation...), d'aide et de conseils. La BDM est ainsi un partenaire incontournable pour les bibliothèques.

La nouvelle convention, qui s'appliquera sur la période 2026-2030, comporte des engagements minimaux de la part de la commune signataire :

	Engagement minimal	Réalisé (rapport d'activité 2024)	Objectif de développement
Heures d'ouverture au public hebdomadaires	24 heures	25 heures	-
Nombre de salariés en ETP	2,1	2,7	-
Statut du responsable	Filière culturelle (cat.B)	Filière culturelle (cat.B)	-
Surface	299 m ²	350 m ²	-
Budget d'acquisition	10 678 €	12 665 €	13 500 € (+ 835 €)
Budget d'action culturelle	1 281 €	3 500 €	
Accès internet public	oui	oui	-

L'exposé de ce point appelle les précisions suivantes :

- Mme Sylvie GAUTIER souligne que, sur les 111 médiathèques du Département, 99 sont gratuites. Ce constat confirme la pertinence de la décision d'avoir rendu gratuit l'accès à notre médiathèque.
- Mme Esther BEUVE remarque que, alors que l'on entend régulièrement que la lecture recule dans les foyers, notre bibliothèque continue de bien fonctionner et d'avoir du succès auprès des habitants.

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver les termes de la convention de partenariat avec le Département de la Manche (BDM) relative à la médiathèque sur la période 2026-2030 ;
- Habilitier le Maire à signer la convention et tous actes y afférents

Pour : 18	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

4- Décisions du Maire par délégation

Décis-2025-146	15/12/2025	commande publique	Diagnostic de deux platanes au square du Focq	1 087,20 €
Décis-2025-147	15/12/2025	commande publique	Acquisition de chaussures et vêtements de travail pour les services techniques	2 497,33 €
Décis-2025-148	15/12/2025	commande publique	Mise en place d'un agent SSIAP à la salle Condé Espace pour décembre 2025	1 117,50 €
Décis-2025-149	15/12/2025	commande publique	Fourniture et pose d'une cellule sanitaire automatique au cimetière de Condé	34 896,00 €
Décis-2025-150	15/12/2025	commande publique	Fourniture de produits d'entretien pour l'ensemble des services, pour le 1er semestre 2026	8 448,24 €
Décis-2025-151	15/12/2025	commande publique	Fourniture et pose d'un évaporateur de l'armoire froide au restaurant scolaire	1 525,63 €
Décis-2025-152	15/12/2025	commande publique	Remplacement de la pompe hydraulique sur PAC à la salle Condé Espace	4 201,28 €
Décis-2025-153	15/12/2025	commande publique	Fourniture et pose de deux pneus sur un tracteur tondeuse	1 104,00 €
Décis-2025-154	16/12/2025	commande publique	Mise à disposition d'un agent SSIAP à la salle Condé Espace pour janvier 2026	1 216,80 €
Décis-2025-155	16/12/2025	commande publique	Réparation de la balayeuse voirie	6 475,51 €
Décis-2025-156	19/12/2025	commande publique	Remplacement de deux poteaux d'incendie	5 820,00 €

Décis-2026-01	12/01/2026	commande publique	Fourniture de sel de déneigement	2 027,52 €
Décis-2026-02	12/01/2026	commande publique	Fourniture et pose de marquage "zone 30" définitif - route de Giéville	4 331,83 €
Décis-2026-03	12/01/2026	commande publique	Assistance technique du CD50 - route de Giéville	1 350,00 €
Décis-2026-04	12/01/2026	commande publique	Fourniture et pose de marquage "zone 30" test - route de Giéville	3 857,68 €
Décis-2026-05	22/01/2026	commande publique	Fourniture de rondins, copeaux, gazon, engrais pour le terrain de foot et pour les espaces verts	2 500,85 €
Décis-2026-06	22/01/2026	commande publique	Location d'un broyeur pour la taille des arbres	2 445,12 €
Décis-2026-07	22/01/2026	commande publique	Location d'une nacelle pour la taille des arbres	1 059,55 €

Décision n°2025-146 du 15/12 : M. Éric CAUVIN s'interroge sur le coût élevé du diagnostic. M. le Maire lui répond que la commune devait procéder à cette étape avant de décider de l'abattage éventuel des arbres concernés, et souligne que cette démarche reste moins coûteuse que l'abattage lui-même. M. Alain EUDES profite de l'occasion pour rappeler la demande pressante de places de stationnement supplémentaires sur le site, précisant que l'abattage des arbres aurait pu libérer de l'espace à cet effet. Mme Esther BEUVE souligne cependant que les arbres apportent de la fraîcheur, particulièrement appréciable en période estivale.

5- Communications de la Municipalité

- **Éric CAUVIN :**
 - **Fête de la Musique 2026 :** reconduction de l'opération *Scène Tremplin Jeunes* ouverte aux 12-17 ans. Il faut que l'un des membres soit issu de Saint-Lô Agglo.
- **Sylvie GAUTIER :**
 - Spectacle *Villes en scène* « de Rouille et de Paillettes » (21/01 dernier au Diapason)
 - Soirée Karaoké avec le Théâtre du Préau : 13/02 (19h30) à la salle des fêtes de Condé.
 - Spectacle du 10/03 monté par le Théâtre du Préau --> annulé
- **Catherine COQUELIN :**
 - Expo du Hall (jusqu'au 26/02) : Thérèse Launay (artiste peinture) et Nicolas Seyves (plasticien)
 - Expo du Hall (mars-avril) : Céline Boclé-Lemeur (artiste peintre et condéenne)
- **Nathalie LECLER :**
 - Conseil d'école maternelle (03/03)
 - Conseil d'école élémentaire (09/03)
 - La Mautelière : le turn-over chez les résidents est plus élevé qu'auparavant. Les résidents arrivent de plus en plus âgés.
 - La Mautelière : dance party au Milton organisé par le CIC St-Lois le 12/02 après-midi. Quelques résidents vont s'y rendre accompagnés d'une maîtresse de maison.
 - La Mautelière : Nathalie adresse ses remerciements au groupe de musique *Musicalement vôtre* qui a très bien animé le moment convivial de la galette des rois le 20/01 dernier.
- **Alain EUDES :**
 - Chantier école élémentaire : pose des FOB (façades à ossature bois) quasiment terminée, remplacement de la couverture en cours, création d'un chemin de technique dans les combles sur toute la longueur du bâtiment. Alain annonce qu'une visite du chantier réservée aux élus municipaux est programmée le samedi 7 mars à 11h.
 - Bourg de Mesnil-Raoult : travaux de l'écluse (marquage au sol) finalisés cette semaine. La circulation des piétons est maintenant sécurisée, la vitesse des automobilistes réduite.
 - Route de Giéville : les objectifs étaient de sécuriser la circulation des piétons le long de la RD, en particulier au niveau du pont routier, ainsi que de réduire la vitesse des véhicules venant de Giéville. Le tapis d'enrobé sera refait par le CD50 courant 2026. D'où le choix d'un marquage provisoire, de couleur jaune (il s'agit d'une expérimentation). Mme Catherine COQUELIN signale que le panneau de priorité de la 1^{ère} écluse en provenance de Giéville est masqué par les arbres du riverain. Une information lui sera faite.

- **Rue de la Hure du Loup** : travaux de signalisation horizontale (marquage au sol) et verticale (panneaux) terminés. Il s'agit de réduire la vitesse des véhicules dans cette rue sinueuse. Travaux validés en commission *Travaux*.
 - **Rue des Acacias** : problème de stationnement anarchique sur trottoir. Travaux de marquage au sol pour réglementer le stationnement.
 - **Eglise de Troisgots** : suite au sinistre lié à la tempête Goretti, réfection d'une partie de la toiture. Echafaudage en cours de montage. Entrée principale condamnée.
 - **Réfection du chauffage mairie-salle des fêtes** : travaux en cours. M. le Maire remercie Alain Lenesley pour son implication dans ce dossier technique.
 - **Feux tricolores Route Neuve** : suite à un sinistre, l'un des feux a été réinstallé, mais des dysfonctionnements sont constatés. Alain assure qu'un réglage des caméras de détection sera bientôt réalisé par la Sorapel.
 - **WC du cimetière** : la dalle béton a été coulée (travaux réalisés en régie par les services techniques). Il faut attendre le séchage complet (3 semaines) pour l'installation de la cellule sanitaire.
 - **Lotissement Cap Invest (6 lots)** : en cours de travaux.
- **Emmanuel JAMARD** :
- **SDEM - fourniture de gaz** : le marché 2026-2028 a été attribué à Gaz de Bordeaux (pas de changement)
 - **SDEM - fourniture d'électricité** : le marché 2026-2028 a été attribué à Total Energies (changement). Coût : 0,04 €/kWh (basse saison) et 0,12 €/ kWh (haute saison). Prix très intéressants.

6- Questions diverses

1) Elections municipales 2026 - tenue des bureaux de vote (M. le Maire)

Un appel à candidatures a été lancé auprès des élus pour tenir les bureaux et faire le dépouillement.

2) Logement social - renouvellement du CMS pour la période 2026-2028 (M. Emmanuel JAMARD)

Commune déficitaire en logements sociaux (16,02 %, soit 73 logements manquants), Condé-sur-Vire a conclu un Contrat de Mixité Sociale (CMS) pour la période 2023-2025 afin de bénéficier de l'accompagnement technique et financier des acteurs du logement social (État, Manche Habitat, EPFN, Département).

Malgré le lancement ou l'annonce d'opérations de logements neufs portées par Manche Habitat sur le territoire communal, cette problématique demeure. Il a donc été décidé de renouveler le contrat pour la période 2026-2028 afin de poursuivre cet accompagnement.

3) Travaux de végétalisation du cimetière de Mesnil-Raoult (M. Emmanuel JAMARD)

Les travaux de **végétalisation du cimetière de Mesnil-Raoult** ont débuté la semaine dernière. Ils visent, pour rappel, à créer un lieu plus facile d'entretien et plus respectueux de l'environnement, tout en conservant pleinement sa dignité et sa vocation de recueillement. La démarche a été accompagnée d'une campagne de communication sur nos supports habituels et fera l'objet d'un affichage sur site afin de sensibiliser les habitants. À l'issue de l'enherbement, les usagers seront sensibilisés à l'interdiction d'utiliser des produits chimiques, tels que l'eau de javel, pour l'entretien des sépultures. Coût des travaux : **21 668 € TTC.**

Parallèlement, la commune procède à l'aménagement du **nouveau carré n°8 du cimetière de Condé-sur-Vire**, afin de répondre au besoin de nouveaux emplacements funéraires, le cimetière existant étant aujourd'hui proche de la saturation. Le carré a d'ores et déjà été enherbé et sera traversé par une voie carrossable, destinée aux engins des entreprises de pompes funèbres. Cette voie sera réalisée avec la pose d'une géogrille, permettant une parfaite intégration dans le gazon tout en garantissant la portance nécessaire. Les tombes seront installées sur des semelles béton jointives, afin d'éviter la prolifération des mauvaises herbes dans les interstices et de faciliter l'entretien à long terme.

Coût des travaux : **12 480 € TTC.**

L'ensemble des travaux ont été confiés à l'**entreprise TSE (50 Marchésieux)**



Mesnil-Raoult



Condé-sur-Vire



4) Bilan 2025 de l'aire de camping-cars (Mme Martine SAVARY)

2025

● Où se situe votre aire ?

	Votre aire	Votre région	Le réseau
 Nombre de nuits	1 449	2 911	2 588
 Chiffre d'affaires	18 566 €	42 662 €	37 326 €
 Taux de fréquentation	44,1%	34%	26%
 Ratio financier à l'emplacement	2 063 €	1 842 €	1 386 €
 Durée moyenne des séjours	1,2	1,3	1,4
 Avis clients	4,5/5	4,3/5	4,1/5

2024

	Votre aire	Votre région	Réseau
 Nombre de nuits	1 585	3 740	2 819
 Chiffre d'affaires	19 390 €	53 262 €	38 642 €
 Taux de fréquentation	48,2%	39,9%	29%
 Ratio financier à l'emplacement	2 154 €	1 945 €	1 428 €
 Durée moyenne des séjours	1,2	1,3	1,3
 Avis clients	3,5/5	4,1/5	4/5

Légère diminution de la fréquentation cette année, mais c'est général sur toute la France. En revanche, point positif : les clients sont très satisfaits de l'aire d'accueil (enclos des chèvres, aire de jeux, vélorail...).

5) Attribution du nom d'André Bossard au boulodrome (M. le Maire)

Suite à la demande du club, Saint-Lô Agglo a attribué le nom d'André Bossard au boulodrome de Condé-sur-Vire. André Bossard, créateur du club de pétanque en 1981, en a été le président pendant plus de 30 ans. Il a été également adjoint au sport de la commune pendant deux mandats. Il est décédé en 2019. Mme Sylvie GAUTIER s'interroge sur l'éventuelle organisation d'une cérémonie par Saint-Lô Agglo. Elle indique qu'elle adressera un courriel à Saint-Lô Agglo à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le secrétaire de séance,
Cyril PANIEL



Le Maire,
Laurent PIEN

